



Conseil économique et social

Distr. générale
8 juin 2015
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité directeur des capacités
et des normes commerciales

Première session

31 août-2 septembre 2015

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Programme de travail

État d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail pour 2014-2015

Note du secrétariat

Résumé

En application de la décision de la Commission économique pour l'Europe dans laquelle il est demandé aux comités sectoriels de procéder à des évaluations biennales de leur programme de travail (document [E/2004/37-E/ECE/1416](#)), le présent rapport examine la mise en œuvre du programme de travail biennal pour 2014-2015 élaboré au titre du plan d'évaluation biennale du sous-programme relatif au commerce (document [ECE/TRADE/C/2014/14](#)).

Le rapport présente un examen à mi-parcours portant sur l'année 2014 et met en correspondance les réalisations escomptées et les indicateurs de succès établis dans le cadre du programme de travail biennal pour 2014-2015 (document [ECE/TRADE/C/2014/13](#)).

Le Comité directeur des capacités et des normes commerciales est invité à approuver l'examen à mi-parcours. Les activités menées par le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU), qui rend compte au Comité exécutif (EXCOM) de la CEE, sont présentées pour information seulement.



I. Module 1 : Aide à la formulation et à l'adoption des recommandations, normes, règles, directives et instruments de la CEE relatifs à la facilitation des échanges et au commerce électronique

Réalizations escomptées

1. Ensemble élargi de recommandations, normes, règles, directives et instruments de la CEE relatifs à la facilitation des échanges et au commerce électronique

Indicateurs de succès

- a) Nombre de recommandations, normes, règles et instruments de la CEE, nouveaux ou révisés, relatifs à la facilitation des échanges et au commerce électronique dont les États sont convenus

Mesure des résultats

Référence 2008-2009 : 24 recommandations, normes, règles et instruments

Estimation 2010-2011 : 24 recommandations, normes, règles et instruments

Objectif 2012-2013 : 24 recommandations, normes, règles et instruments

Résultats obtenus au 31 décembre 2014 : 10 recommandations, normes, règles et instruments

- b) Nombre de pays (régions), organisations internationales et secteurs élaborant des recommandations, normes, règles et instruments de la CEE relatifs à la facilitation des échanges et au commerce électronique

Mesure des résultats

Référence 2010-2011 : 40 acteurs associés

Estimation 2012-2013 : 40 acteurs associés

Objectif 2014-2015 : 40 acteurs associés

Résultats obtenus au 31 décembre 2014 : 40 acteurs associés

Énoncé des réalisations

2. Les activités relevant de ce module sont menées par le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU), qui est composé d'experts se réunissant deux fois par an lors de forums afin d'examiner les résultats obtenus et d'élaborer les futurs plans qui sont présentés à la plénière annuelle du CEFACT-ONU pour approbation.

3. En 2014, le CEFACT-ONU a produit 10 recommandations, normes, règles et instruments, nouveaux ou révisés, parmi lesquels l'approbation de la révision complète de la Recommandation n° 14 de la CEE concernant l'authentification des documents commerciaux, particulièrement utile pour la mise en œuvre de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur la facilitation des échanges. De plus, sept normes ont été mises à jour, y compris les répertoires EDIFACT (Règles des Nations Unies concernant l'échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport), le LOCODE/ONU (Code des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports), la bibliothèque de composants communs ainsi que les schémas XML et les codes des unités de mesures utilisées dans le commerce international.

4. Grâce à ces réalisations, le LOCODE/ONU contient désormais plus de 100 000 codes pour les lieux utilisés pour le commerce et le transport dans 250 pays et

territoires, et son usage est très répandu dans les milieux commerciaux internationaux. Quant à EDIFACT, il régit plus de 90 % de tous les messages d'échange de données informatisé (EDI) circulant à travers le monde. Le Guide pratique relatif à la facilitation du commerce, outil de gestion des connaissances en ligne de la CEE, a lui aussi été révisé et étoffé afin de rendre compte des progrès survenus à l'OMC dans le domaine de la facilitation des échanges et des travaux menés dans le cadre de l'Accord sur la facilitation des échanges.

4. En 2014, le forum CEFACT-ONU a tenu deux sessions, à Genève (Suisse) en avril et à New Delhi (Inde) en octobre, ainsi qu'une session plénière à Genève, également en avril. Comme auparavant, les participants au forum venaient d'un grand nombre de pays, même si les régions de l'Europe, de l'Amérique du Nord et de l'Asie-Pacifique étaient relativement mieux représentées que l'Amérique latine et l'Afrique. Les parties prenantes restent très diversifiées : universités, entreprises de différents secteurs (télécommunication, banque, etc.), représentant des gouvernements, fonctionnaires des Nations Unies et d'autres organisations internationales. L'objectif de 40 parties prenantes fixé pour 2014-2015 a été atteint. Des délégations de 25 pays et 12 organisations internationales et d'autres institutions ont assisté au premier forum, qui a rassemblé 150 participants. Le deuxième forum a accueilli des délégations de 30 pays et de 10 organisations internationales et d'autres institutions et rassemblé 125 participants. Ont participé à la session annuelle 144 personnes représentant 16 pays et 5 organisations internationales et d'autres institutions.

Enseignements à retenir

5. Il serait possible d'augmenter le nombre de normes applicables à la facilitation du commerce et aux transactions électroniques si des crédits plus importants étaient alloués à ces travaux par les États membres et d'autres parties prenantes aux activités du CEFACT-ONU.

II. Module 2 : Aide à la mise en application des recommandations, normes, règles, directives et instruments de la CEE relatifs à la facilitation des échanges et au commerce électronique

Réalizations escomptées

6. Renforcement de la mise en application des recommandations, normes, règles, directives et instruments de la CEE relatifs à la facilitation des échanges et au commerce électronique

Indicateurs de succès

- a) Nombre de téléchargements, à partir du site Internet de la CEE, de recommandations, normes, règles, directives et instruments clefs relatifs à la facilitation des échanges et au commerce électronique, à titre d'indication de l'utilisation de ces textes

Mesure des résultats

Référence 2010-2011 : 120 000 téléchargements

Estimation 2012-2013 : 120 000 téléchargements

Objectif 2014-2015 : 120 000 téléchargements

Résultats obtenus au 31 décembre 2014 : 1 060 000 pages consultées

- b) Nombre de pays auxquels la CEE a fourni une aide, à leur demande, pour promouvoir et appliquer des instruments relatifs à la facilitation des échanges et au commerce électronique, à titre d'indication de l'utilisation de ces textes

Mesure des résultats

Référence 2010-2011 : 5 pays

Estimation 2012-2013 : 5 pays

Objectif 2014-2015 : 6 pays

Résultats obtenus au 31 décembre 2014 : 6 pays

Énoncé des réalisations

7. Au cours de l'exercice biennal précédent, le logiciel utilisé par le secrétariat pour suivre l'utilisation du site Internet de la CEE et la méthode de collecte de données correspondante ont été modifiés. Le logiciel actuel enregistre le nombre de pages Internet consultées plutôt que le nombre de téléchargements, qui était la mesure utilisée précédemment. De ce fait, on ne peut comparer l'objectif et les résultats effectifs.

8. En 2014, 1 060 000 pages consacrées aux normes, règles, directives et instruments relatifs à la facilitation des échanges et au commerce électronique ont été consultées sur le site Internet de la CEE, les pages sur le LOCODE/ONU ayant attiré le plus grand nombre de visiteurs. Le Guide pratique relatif à la facilitation du commerce (<http://tfig.unece.org/FR/>) a lui aussi connu une fréquentation exceptionnelle, avec plus de 650 000 consultations, ce qui dépasse tous les chiffres précédents.

8. La CEE a également atteint l'objectif biennal visant à fournir aux pays, à leur demande, une assistance technique et des services consultatifs sur la mise en œuvre du guichet unique et le commerce électronique. En 2014, une assistance technique et des services consultatifs ont été fournis à la Grèce, à l'Italie, au Maroc, à Maurice, au Tadjikistan et à Trinité-et-Tobago. La CEE a également pris part aux débats du Groupe de travail sur le guichet unique de la Direction générale Fiscalité et Union douanière de l'Union européenne au sujet d'une future architecture européenne de guichet unique. Par suite de l'élaboration de la feuille de route grecque sur la facilitation du commerce, l'assistance technique fournie par la CEE dans différents domaines concernés a contribué à faire remonter ce pays de 36 positions dans le classement effectué selon l'indicateur de la Banque mondiale sur la pratique des affaires entre 2011 et 2014. Les délais d'exportation et d'importation ont été réduits de 25 et 44 % respectivement, alors que les coûts de transaction baissaient d'environ 10 % au cours de la même période.

Enseignements à retenir

9. Par suite de la réduction du budget ordinaire et à la demande expresse du Comité exécutif, le secrétariat ne pourra plus puiser dans le budget ordinaire pour répondre aux demandes d'assistance technique des pays membres. Le soutien des États membres au moyen de ressources extrabudgétaires est devenu essentiel au maintien des activités d'assistance technique.

III. Module 3 : Aide à la formulation des recommandations, normes, règles, directives et instruments de la CEE relatifs à la coopération en matière de réglementation

Réalisations escomptées

13. Ensemble élargi de recommandations, normes, règles, directives et instruments de la CEE relatifs à la coopération en matière de réglementation

Indicateurs de succès

- a) Nombre de recommandations et instruments, nouveaux ou révisés, relatifs à la coopération en matière de réglementation dont les États membres de la CEE sont convenus

Mesure des résultats

Référence 2010-2011 : 2 recommandations et instruments

Estimation 2012-2013 : 2 recommandations et instruments

Objectif 2014-2015 : 1 recommandation et instrument

Résultats obtenus au 31 décembre 2014 : 0 recommandation

Énoncé des réalisations

14. L'élaboration d'un nouvel instrument, à savoir un ensemble de modules de formation devant servir de support pédagogique, devrait être achevé à la fin de l'exercice biennal. En 2014, le Groupe de travail est convenu d'élaborer un ensemble de 15 modules de formation sur de la normalisation. Trois modules ont été réalisés en collaboration avec des établissements universitaires. Les travaux sur les 12 autres modules de cet outil pédagogique seront achevés d'ici fin 2015.

Enseignements à retenir

16. Les partenariats avec d'autres organisations du système des Nations Unies et des universités, ainsi que les consultations avec les autorités nationales ont permis d'améliorer les activités de mise en œuvre prévues au titre du programme. Il faudra, à l'avenir, multiplier ces démarches fondées sur la coopération et la consultation.

IV. Module 4 : Aide à la formulation et à l'adoption de recommandations, normes, règles, directives et instruments de la CEE relatifs aux normes de qualité des produits agricoles

Réalisations escomptées

17. Ensemble élargi de recommandations, normes, règles, directives et instruments de la CEE relatifs aux normes de qualité des produits agricoles

Indicateurs de succès

- a) Nombre de recommandations, normes, directives et instruments de la CEE nouveaux ou révisés relatifs aux normes de qualité des produits agricoles, dont les États membres sont convenus

Mesure des résultats

Référence 2010-2011 : 25 recommandations, etc.

Estimation 2012-2013 : 25 recommandations, etc.

Objectif 2014-2015 : 25 recommandations, etc.

Résultats obtenus au 31 décembre 2014 : 16 recommandations, etc.

Énoncé des réalisations

18. Les activités relevant de ce module sont menées par le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) et ses quatre sections spécialisées, dont les travaux portent sur les fruits et légumes frais, la viande, les produits secs et séchés et les plants de pommes de terre. Le Groupe de travail fixe, pour les produits agricoles, des normes de qualité commerciales harmonisées au niveau international qui sont largement utilisées par les États membres de la CEE et au-delà. En 2014, 16 recommandations et normes pour les fruits et légumes frais, les produits secs et séchés, la viande et les plants de pommes de terre ont été adoptées ou révisées au titre du sous-programme. Deux guides – l'un sur les maladies, parasites et anomalies des plants de pommes de terre (en anglais, en français et en russe), l'autre sur l'inspection sur pied des plants de pommes de terre – ainsi qu'une brochure explicative pour les noix ont également été adoptés dans ce cadre. Une brochure sur les kakis est en cours d'élaboration, tout comme un guide de la CEE pour la mise en place d'un service de certification des plants de pommes de terre, ainsi qu'un plan d'échantillonnage pour les fruits à coque et les produits séchés, en vue de leur intégration dans le plan d'échantillonnage à des fins d'inspection de l'OCDE, qui est très largement utilisé.

19. Ce volume d'activités est dû aux demandes des États membres. Les recommandations de la CEE et les brochures explicatives servent de référence aux organismes de normalisation et aux services d'inspection de la qualité, ainsi qu'aux producteurs et aux négociants du monde entier dans le cadre des transactions régionales et internationales.

Enseignements à retenir

20. Le résultat obtenu au titre du présent indicateur montre que les mesures ciblées prises par le secrétariat pour promouvoir les normes de qualité des produits agricoles au niveau mondial ont atteint leur objectif.

V. Module 5 : Aide à l'application des recommandations, normes, règles, directives et instruments de la CEE relatifs aux normes de qualité des produits agricoles**Réalisations escomptées**

21. Renforcement de la mise en application des recommandations, normes, directives et instruments de la CEE relatifs aux produits agricoles

Indicateurs de succès

- a) Nombre de mises en application des recommandations, normes, règles, directives et instruments de la CEE relatifs à la qualité des produits agricoles dans les États membres

Mesure des résultats

Référence 2010-2011 : 970 mises en application

Estimation 2012-2013 : 970 mises en application

Objectif 2014-2015 : 1 000 mises en application

Résultats obtenus au 31 décembre 2014 : 1 439 mises en application

- b) Nombre de téléchargements, à partir du site Internet de la CEE, de recommandations et de normes de la CEE relatives à la qualité des produits agricoles, à titre d'indication l'utilisation de ces textes

Mesure des résultats

Référence 2010-2011 : 350 000 téléchargements

Estimation 2012-2013 : 350 000 téléchargements

Objectif 2014-2015 : 350 000 téléchargements

Résultats obtenus au 31 décembre 2014 : 17 500 fichiers pdf ouverts

Énoncé des réalisations

22. Les normes de qualité de la CEE relatives aux produits agricoles restent une des principales références pour le commerce international et, partout dans le monde, les pouvoirs publics, les associations de producteurs et les distributeurs s'appuient sur celles-ci pour définir leurs propres normes. La législation de l'Union européenne a rendu obligatoires 10 des normes de qualité de la CEE et a recommandé officiellement que, pour les autres produits (dont 40 font l'objet de normes de la CEE), les négociants soient tenus de choisir entre les normes spécifiques de la CEE ou les normes générales de commercialisation de l'UE. Cet indicateur représente le nombre total cumulé de mises en application par les pays. Fin 2014, ce nombre atteignait 1 439 et avait déjà dépassé le niveau de 2013. L'objectif pour la fin de l'exercice a donc été revu. En 2014, on comptait 49 mises en application supplémentaires par le Comité technique national russe sur les fruits, légumes et champignons frais et par le Comité technique de la communauté d'États indépendants sur les fruits, légumes et champignons frais. Grâce aux efforts supplémentaires qui ont été déployés à destination des pays de la CEI et d'autres régions, les normes de la CEE ont été mises en application en Serbie (viande), en Pologne (viande) ou en Arabie saoudite (fruits séchés). Un négociant russe exerçant des activités sur l'ensemble du territoire étiquette désormais ses fruits et légumes frais selon les normes de la CEE relatives aux fruits et légumes frais.

22. En 2014, le nombre de téléchargements correspondait à 17 500 fichiers pdf ouverts. La méthode de collecte des données et le logiciel permettant de suivre la fréquentation du site Internet de la CEE ayant changé plusieurs fois au cours des dernières années, on peut comparer le chiffre de cette année à celui des deux années précédentes mais pas à l'objectif fixé pour l'exercice biennal. Le secrétariat mesure désormais le nombre de fichiers pdf ouverts plutôt que le nombre de fichiers téléchargés. Le nombre total de fichiers pdf ouverts était d'environ 47 000 en 2012-2013. Le chiffre de 2014 est légèrement inférieur à celui de 2012.

Enseignements à retenir

24. Des fonds supplémentaires sont nécessaires pour permettre l'utilisation régulière et cohérente des normes de la CEE et aider les pays à comprendre et à mettre en œuvre les infrastructures techniques et juridiques dont ils ont besoin pour leur production et l'inspection de la qualité de leurs produits, conformément à ces normes.

VI. Module 6 : Sensibilisation au programme de la CEE relatif au commerce

Réalisations escomptées

25. Renforcement de la sensibilisation aux activités du sous-programme relatif au commerce

Indicateurs de succès

- a) Nombre de matrices d'action nationales pour le développement du commerce dont les pays sont convenus

Mesure des résultats

Référence 2010-2011 : sans objet

Estimation 2012-2013 : 2

Objectif 2014-2015 : 2

Résultat obtenu au 31 décembre 2014 : 4

- b) Nombre d'évaluations du commerce national assorties de recommandations convenues avec les pays évalués

Mesure des résultats

Référence 2010-2011 : 1

Estimation 2010-2011 : 2

Objectif 2012-2013 : 2

Résultat obtenu au 31 décembre 2014 : 2

Énoncé des réalisations

27. Quatre matrices d'action nationales ont été élaborées par la CEE pour l'Azerbaïdjan, le Bélarus, le Kazakhstan et le Tadjikistan, en collaboration avec les points de contact pour l'aide au commerce. Les matrices ont été adoptées par les gouvernements des quatre pays. Ce chiffre dépasse l'objectif fixé pour l'ensemble de l'exercice biennal.

28. Une étude sur l'évaluation des besoins se rapportant aux obstacles réglementaires et procéduraux au commerce en République du Tadjikistan a été publiée en 2014, assortie de recommandations pratiques et concrètes pour surmonter les obstacles aux frontières et à l'intérieur de celles-ci. Le Tadjikistan a intégré les recommandations dans son plan d'action national pour l'aide au commerce et dans le plan postaccession à l'OMC, conformément au décret présidentiel n° 691 du 31 octobre 2014. Les débats qui se sont tenus dans le cadre du Comité de gestion de la Convention TIR de la CEE se sont également appuyés sur cette étude. De plus, le Gouvernement a décidé d'intégrer les recommandations dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) qui le concerne pour la période 2016-2020.

29. À la demande du Gouvernement, la CEE a également inclus les recommandations dans la matrice d'action nationale pour contribuer au succès des efforts d'intégration régionale.

Enseignements à retenir

30. Les résultats décrits ci-dessus ont pu être obtenus grâce aux ressources extrabudgétaires mises à la disposition du secrétariat. Les activités relevant du présent module mettent en évidence l'importance d'obtenir la participation la plus large possible des parties prenantes nationales afin d'assurer la réactivité politique et l'appropriation nationale. Elles font également ressortir la nécessité de collaborer avec les partenaires du développement pour éviter un chevauchement des activités.
